

Réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2014 à 20 heures 30

Date de convocation : 31 mars 2014

Étaient présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Thierry BRUNEL, Laurent CAYREL, Monique DELFAU, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Marcel RIEUTORT, Jean-Pierre VAISSADE, Lucien VAISSADE

ORDRE DU JOUR

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- Affaires diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Robert BOUDON, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr Laurent CAYREL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

➤ Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Christian LAURAIRE et Thierry BRUNEL

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue 5

Ont obtenu :

- Mr ALBARET Jean. : 2 (deux) voix
- Mr BOUDON Robert : 7 (sept) voix

Mr BOUDON Robert a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mr BOUDON Robert élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mr ALBARET Jean : 2 (deux) voix
- Mme DELFAU Monique : 8 (huit) voix

Mme DELFAU Monique a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième Adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mr CAYREL Laurent : 2 (deux) voix
- Mr VAISSADE Jean-Pierre : 8 (huit) voix

Mr VAISSADE Jean-Pierre a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

➤ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le décret n°2010-761 du 07 juillet 2010,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et :

- ***maire : 17 %.***
- ***1er et 2e adjoints : 3.3 %.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL